

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 15/03/2021

Opération de maintien de l'ordre visant à faire cesser les rassemblements revendiquant le refus des mesures sanitaires à Forcalquier

Depuis le lundi 1er février 2021, une soixantaine de personnes se réunit place Pierre Magnan dite « de la Carline » à **Forcalquier** de manière hebdomadaire.

Ce mouvement, revendiquant le **refus des mesures sanitaires** édictées par le gouvernement afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19, s'en affranchit et notamment, une majorité des participants refuse notoirement de porter le masque.

Aussi, la préfète des Alpes-de-Haute-Provence a décidé d'organiser ce **lundi 15 mars**, une opération de **maintien de l'ordre public** et de **préservation de la santé des Bas-alpins**, en interdisant ce rassemblement illégal (pour mémoire, le décret du 29 octobre 2020 proscrit tout rassemblement sur la voie publique de plus de 6 personnes).

Ainsi, 57 gendarmes ont été mobilisés. Au total, 15 verbalisations pour non-port du masque et 5 pour rassemblement interdit ont été dressées. Enfin, 2 contrôles d'identités ont été effectués à la brigade de gendarmerie. Le rassemblement a ainsi été empêché.

La préfète rappelle que la situation épidémiologique reste fragile dans le département, que les hôpitaux et les soignants restent sous tension, et en appelle à la responsabilité de chacune et chacun, car des comportements des uns dépend la santé des autres.

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex